

# Appel à candidature

Résidence artistique de médiation CTEAC 2025/2027



## Éléments de contexte

» Cette **résidence artistique de territoire** découle de la **convention d'éducation aux arts et la culture tout au long de la vie 2022/27** dont sont signataires : la communauté d'agglomération du bassin de Bourg en Bresse , l'Etat (DRAC, DRAAF, Rectorat académique de Lyon) , la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de l'Ain. Elle s'inscrit dans la dynamique d'un territoire labellisé 100 % EAC.

<https://www.culture.gouv.fr/catalogue-des-demarches-et-subventions/appels-a-projets-candidatures/label-100-eac>

» Elle s'appuie sur la **relation des artistes avec les enfants et tous les habitants**, et pourra être développée dans **tous les champs artistiques et culturels**.

» La majorité des actions se déroule sur la **conférence Bresse**, avec des résonances ciblées sur le **territoire rural de l'agglomération**. L'équipe artistique en résidence **s'associe aux acteurs culturels et artistes locaux**.

» La résidence artistique se déroule durant **deux années scolaires**.

» Une **présence effective et régulière** des artistes sur le territoire est souhaitée (hébergement possible chez l'habitant).

# Nous recherchons ...

- > Une **équipe pluridisciplinaire**, dotée d'un.e **coordinateur.trice**
- > Un projet qui **mixe les disciplines et domaines du champ de la culture** (minimum deux) : spectacle vivant (théâtre, musique, danse...), arts visuels (y compris numériques), patrimoine, livre et presse ...
- > Un **projet inédit**, écrit à partir des caractéristiques spécifiques du territoire à destination **principalement des enfants et des jeunes, et co-construit avec les participants et l'écosystème culturel local.**
- > La prise en compte des **droits culturels comme base de conception, de mise en oeuvre, de pratique et d'évaluation** : **Identité, Diversité, Patrimoine / Education, Information / Communauté, Participation, Coopération**  
<https://www.grandbourg.fr/4003-faciliter-la-mise-en-oeuvre-des-droits-culturels-dans-les-politiques-et-les-projets-d-eac.htm>  
<https://reseauculture21.fr/blog/category/paideia/>
- > Un **propos en adéquation avec la transition écologique**, un enjeu majeur de notre territoire, ayant comme axe **l'imaginaire, l'ouverture, l'exploration, l'universalité**
- > Une **médiatisation régulière** tout au long du projet **impliquant un collectif d'habitants du territoire, de la réflexion jusqu'à la mise en oeuvre.**

# Présentation du territoire

Née en 2017, la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse, également nommée Grand Bourg agglomération, réunit les anciennes intercommunalités de ce même bassin de vie. Avec **74 communes et 134 000 habitants**, elle est compétente sur un vaste périmètre découpé en **cinq territoires d'actions**, dénommés **conférences territoriales**.

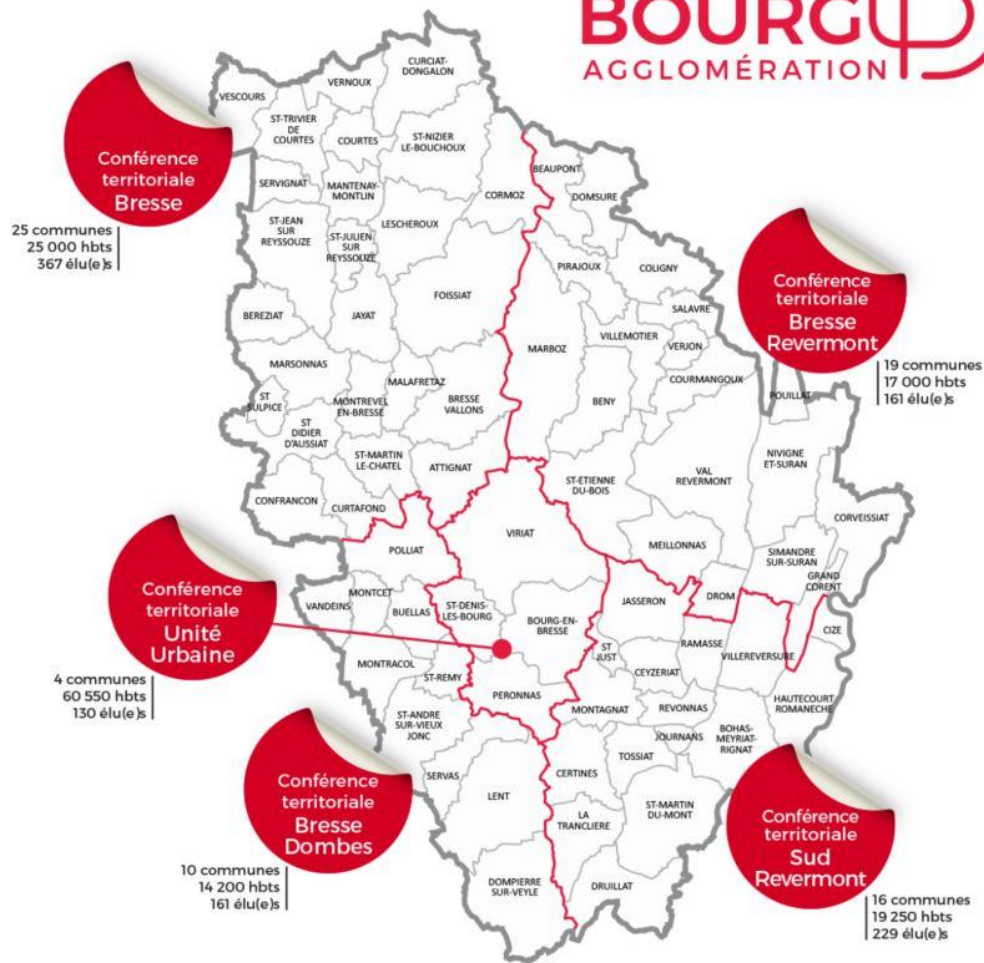
La communauté d'agglomération a choisi **une gouvernance associant pleinement les communes à l'élaboration des politiques communautaires**.

Grand Bourg Agglomération a décidé de bâtir son projet de territoire autour des deux axes forts que sont, la **transition écologique** ainsi que la **solidarité et la cohésion sociale et territoriale**.

Dans le cadre de l'élaboration de son **schéma culturel**, Grand Bourg agglomération a souhaité marquer cette **coopération**, dont l'ambition est de **favoriser un équilibrage territorial de l'offre culturelle**, incarnant les **valeurs républicaines d'égalité d'accès à la culture**.

Grand Bourg Agglomération engage une nouvelle politique culturelle complémentaire de la ville chef lieu avec une mise en œuvre effective des droits culturels pour s'affirmer comme **un territoire incubateur de création**, impulser une nouvelle dynamique culturelle et événementielle pour transformer le territoire, et donner une **priorité à la jeunesse avec le label « 100 % EAC »**.

**GRAND  
BOURG**  
AGGLOMÉRATION



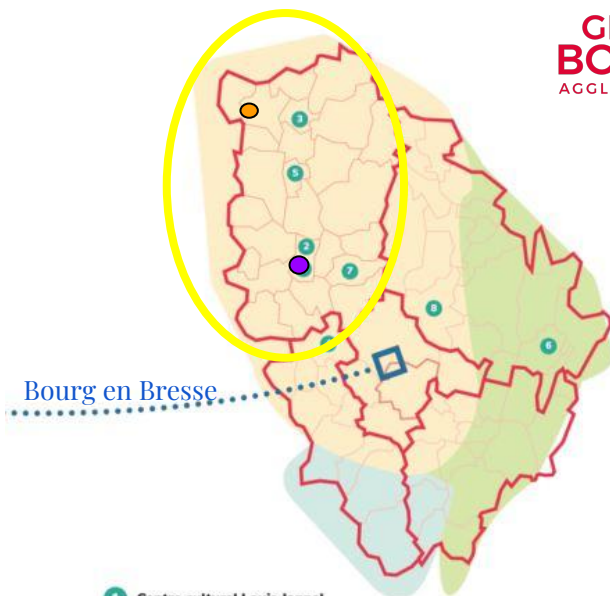
# La conférence Bresse

» Située au nord-ouest, la **conférence Bresse**, où sera principalement basée la résidence mission, réunit **25 communes** pour près de **25 000 habitants**.

» **Montrevel-en-Bresse** (2 500 habitants) et **Saint-Trivier de Courtes** (1100 habitants) constituent **deux pôles qui rayonnent sur les communes alentour** et concentrent l'essentiel de la vie commerciale, culturelle et associative locale. **L'agriculture** reste une activité de tout premier plan.

» La vie culturelle trouve deux points d'ancrage dans des équipements communautaires : le **Centre Culturel Louis Jannel** (Montrevel-en-Bresse), avec deux services de la Direction des affaires culturelles (**une école de musique** et **une médiathèque** qui fédère en outre **un réseau de 13 bibliothèques**) et la Ferme de la Forêt à Courtes.

» Cette conférence territoriale comprend aussi **une école de musique associative à Saint Trivier de Courtes**. Le **tissu associatif très riche** contribue au dynamisme du territoire, avec des associations de pratiques artistiques amateurs (harmonies, compagnie de théâtre, art plastique...) et des lieux intermédiaires La Grange aux parapluies, la Maison Colin, l'Ecrin doté d'une Microfolie.



- 1 Centre culturel Louis Jannel
- 2 La Ferme du Sougey
- 3 La Ferme de la Forêt
- 4 La Ferme du Peloux
- 5 La Grange aux Parapluies
- 6 La Fabrique du Revermont
- 7 L'écrin
- 8 Écomusée Maison de Pays en Bresse

● Bresse  
● Dombes  
● Revermont





# Le patrimoine bressan



La mise en valeur du **patrimoine architectural, naturel et immatériel bressan** tient une place importante.

Propriété de l'agglomération, la **Ferme de la forêt** à Courtes, monument historique, a bénéficié d'un ambitieux programme de restauration et de valorisation. Elle développe actuellement **un nouveau plan d'actions d'éducation artistique et culturelle**, en réseau avec les autres fermes bressanes du territoire (fermes du Sougey, de Montalibord...)

# Objectifs

Créer un projet d'éducation artistique et culturelle en synergie avec les actions et les ressources existantes sur le territoire

1/ Contribuer à la cohésion territoriale et sociale par la culture

» en permettant aux enfants et aux jeunes d'appréhender les arts et la culture par la rencontre d'artistes selon les 3 piliers de l'EAC (Education Artistique et Culturelle) ; [https://www.education.gouv.fr/bo/15/Hebdo28/MEN\\_E1514630A.htm](https://www.education.gouv.fr/bo/15/Hebdo28/MEN_E1514630A.htm)

» En favorisant les liens intergénérationnels et la co-construction du projet avec les habitants

2/ Développer des interventions dans les établissements scolaires et en complémentarité des actions hors temps scolaire, notamment en direction des personnes âgées et des personnes en situation de handicap .

3/ Renforcer l'accès, l'appétence et l'autonomie des habitants dans le domaine culturel et s'appuyer sur des équipements structurants du territoire en invitant les habitants à investir ces lieux.

» Contribuer aussi au développement culturel et artistique pour tous dans l'espace public.

# Déroulé

## Une période d'appropriation du territoire et de co-construction du projet avec les habitants

2 semaines juin/juillet et septembre 2025

Durant la période d'appropriation, **le collectif poursuit l'écriture du projet par la co-construction**, en tenant compte des spécificités du territoire et de ses acteurs. Pour cela, avec la coordination de la Direction des affaires culturelles, **il rencontre les habitants, les services de l'éducation nationale et l'ensemble des partenaires potentiels de la résidence**, leur présente son travail et sa démarche artistique et **s'informe sur les besoins et envies des futurs participants**.

Ces derniers sont invités à présenter leur quotidien et leurs publics. **Le collectif résident organise avec la Direction des affaires culturelles, la diffusion de son œuvre disponible sur le territoire ainsi que la communication inhérente à celle-ci**. Les modes d'exposition et de présentation sont aussi variés, renouvelés et innovants que possible.

## Une période de réalisation du projet

8 semaines fractionnées d'octobre 2025 à mai 2026

puis 8 semaines fractionnées d'octobre 2026 à mai 2027

Durant cette étape, **se co-réalisent les interventions dans les écoles et les actions menées avec les habitants**, dans un souci de cohérence et de synergie sur l'ensemble du territoire concerné.

En parallèle, **un parcours de sensibilisation/formation, conçu avec les porteurs de projet et les artistes**, pourra être proposé aux partenaires en vue de **prolongements possibles en autonomie, hors présence des intervenants**.

## Le temps du bilan

mai à juillet 2026 \_ puis mai à juillet 2027

Un travail concerté est anticipé en termes d'indicateurs dès le début du projet.



# Modalités de mise en oeuvre spécifiques, une résidence principale et des résonances

**La résidence principale** se déroule sur le territoire de la conférence Bresse **avec une priorité sur le temps scolaire** .

*Les ateliers avec des lycéens ont lieu à Bourg en Bresse (pas de lycée sur le territoire de la conférence Bresse) mais sont compris dans le cadre de cette résidence principale.*

**Les résonances** sont programmées au minimum une fois par année de résidence sur **un secteur rural prioritaire, hors territoire Bresse**.

Ces résonances sont financées par le budget affecté au projet (10% environ).

La structuration et la construction de la résidence sont encadrées par la Direction des affaires culturelles.

La **collaboration avec des structures culturelles et/ou équipes artistiques du territoire** est essentielle, notamment en s'appuyant sur le comité de projet qui se réunit tout au long de l'année.

Elle est, autant que possible, **en lien avec les autres actions d'EAC portées ou accompagnées par la Direction des affaires culturelles** (musiciens intervenant du Conservatoire d'Agglomération, Petites scènes vertes...)

Les dépenses de production de la résidence ainsi que le coût éventuel relatif à la diffusion d'œuvre, existante et disponible, seront étudiées sur la base d'**un budget prévisionnel pour les deux années scolaires et par exercice** proposé par le collectif, dans une **fourchette comprise entre 60 et 80k€ TTC annuel**, validé ensuite par la communauté d'agglomération.

Le budget prévisionnel devra prendre en compte environ **18 semaines d'intervention sur le territoire** ainsi qu'une **estimation des frais d'hébergement et déplacement depuis le siège de la compagnie** vers le territoire de mission selon les barèmes officiels.

Le collectif doit être prioritairement **logé sur le territoire de la conférence Bresse durant sa mission**. Les différentes opportunités d'hébergement seront étudiées avec le.a coordinateur.trice GBA.

**Ces temps de présence effectifs garantissent une réelle immersion.**

La direction des affaires culturelles de Grand bourg agglomération est le maître d'ouvrage de cette résidence. Un.e coordinateur.trice a en charge **l'accompagnement des artistes auprès des partenaires, le suivi des questions administratives et techniques, et la mise en œuvre du plan de communication.**

Tout au long de la résidence, **des rendez-vous hebdomadaires avec le.a coordinateur/trice**, prévus dans l'emploi du temps initial, permettent d'**avancer conjointement de manière sereine.**

Un **Jury** a en charge la **sélection de l'équipe artistique et un comité technique suit la bonne mise en œuvre de la résidence.**

Ils rassemblent en fonction des financements effectifs :

- » la Vice Présidente déléguée à la Culture de Grand Bourg Agglomération
- » des représentants de Grand Bourg agglomération
- » des représentants de la DRAC, de l'éducation nationale et DRAAF Auvergne Rhône-Alpes
- » un représentant de la Région Auvergne Rhône-Alpes
- » un représentant du Conseil Départemental de l'Ain

# Forme de la candidature

## Une Note d'intention (8 pages maximum) comprenant :

- Une note motivant le sens de la démarche de candidature à cette résidence de médiation et sa place dans la vie de la compagnie ou du collectif.
  - Une description détaillée du projet envisagé : médiation, ateliers, diffusion... sur la première année, avec l'esquisse de perspectives pour l'année 2.
  - Différentes propositions permettant de "laisser trace" y compris des restitutions
  - La description des moyens mobilisés pour l'intégration des habitants au processus de création, prenant en compte les droits culturels
- + Un Planning prévisionnel sur l'année 1
  - + un Budget prévisionnel TTC pour l'année 1 indiquant les postes de dépenses (sauf communication) et recettes, précisant le nombre d'heures d'interventions

## Un Dossier de présentation du collectif ou de la compagnie comprenant (format libre):

- Une présentation d'actions similaires
- Le CV des artistes et intervenants
- La présentation de l'équipe administrative en charge de la coordination
- Un catalogue des oeuvres diffusables
- Une revue de presse

# Critères d'appréciation

>La cohérence du projet avec ce cahier des charges.

>Le caractère inédit du projet, écrit au regard des spécificités de nos dynamiques territoriales.

>L'expérience des artistes dans le domaine de la médiation auprès de différents publics, en particulier dans le cadre scolaire .

>la prise en compte concrète et engagée des droits culturels dans l'ensemble du processus.

>La capacité à travailler en partenariat avec les acteurs du territoire et notamment à s'appuyer sur les ressources existantes.

>L'approche financière en adéquation avec la durée de mise en oeuvre et les moyens existants.

# Modalités de candidatures

à envoyer par mail

**jusqu'au lundi 03 mars 2025**

**[berangere.bulin@grandbourg.fr](mailto:berangere.bulin@grandbourg.fr)**  
**[nicolas.bouilleux@grandbourg.fr](mailto:nicolas.bouilleux@grandbourg.fr)**

**Renseignements au 04 74 51 37 68**

Après réception des dossiers, **4 équipes maximum seront présélectionnées** par Grand Bourg Agglomération et ses partenaires afin d'être convoquées au jury.

**Résultat de la présélection 5 jours avant le jury**

**jury**  
**vendredi 28 mars 2025**  
**en visio**

Annexes permettant une aide à la rédaction du projet de candidature

[https://drive.google.com/drive/folders/1OtCq\\_1EMuuW7JAnkq5tf42v2g9kktlh3?usp=sharing](https://drive.google.com/drive/folders/1OtCq_1EMuuW7JAnkq5tf42v2g9kktlh3?usp=sharing)